



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nantes le 9 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MANIFESTATIONS DES 10 ET 11 JUIN 2023 ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Dans le cadre des manifestations, prévues, les 10 et 11 juin 2023, par « la Tête dans le sable », Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la Loire-Atlantique a invité les organisateurs du mouvement, qui sont venus échanger en préfecture le 7 juin 2023. À l'issue de cette rencontre, le préfet de la Loire-Atlantique a décidé, par arrêtés préfectoraux des périmètres **d'interdiction de manifestation et de rassemblement sur la voie publique**, dans les secteurs concernés par la cartographie qui figure sur les arrêtés publiés en ligne (lien ci-après). Ces décisions ont été prises en concertation avec les élus locaux, au regard des troubles à l'ordre public constatés à l'occasion des précédentes manifestations, ainsi que des risques pour les personnes et les biens.

Afin d'assurer la sécurité lors de ces manifestations, le préfet de la Loire-Atlantique a pris des arrêtés complémentaires :

- un arrêté portant interdiction temporaire d'utilisation et de transport des artifices ;
- un arrêté portant interdiction temporaire du port et du transport d'objets pouvant constituer une arme dans ces secteurs.
- deux arrêtés portant autorisation de captation, d'enregistrement et de transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs (hélicoptère et drone) ;
- un arrêté portant réglementation temporaire de l'enlèvement et du transport de carburant.

Les arrêtés préfectoraux relatifs aux manifestations des 10 et 11 juin 2023 sont disponibles sur le site internet des services de l'État via le lien suivant :

[Recueil des actes administratifs](#)

Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle